

## Informations communales

### Vote par correspondance

Nous vous rappelons que lors du vote par correspondance, vous devez procéder de la manière suivante :

- signer la carte de légitimation au verso,
- introduire les bulletins de vote non pliés dans l'enveloppe de vote séparée. Coller et fermer l'enveloppe de vote,
- introduire conjointement l'enveloppe de vote ainsi que la carte de légitimation dans l'enveloppe réponse. Attention : la carte de légitimation doit être introduite dans l'enveloppe dans le sens des flèches (le sens des flèches doit correspondre à celui de l'enveloppe de vote),
- humidifier la partie encollée du rabat et fermer l'enveloppe. Remettre l'enveloppe à temps à La Poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de la commune (voir indications figurant sur l'enveloppe de vote).

### Statistique des déchets 2015

Durant l'année 2015, les déchets suivants ont été récoltés sur le territoire communal :

- Ordures ménagères : 79.56 tonnes
- Encombrants : 6.98 tonnes
- Verre : 19.20 tonnes
- Papier : 23.93 tonnes
- Carton : 5.87 tonnes
- Aluminium/fer blanc : 0.58 tonne
- Compostables : 137.02 tonnes
- Huiles minérales : 0.4 tonne
- Capsules Nespresso : 0.186 tonne

### Analyse de l'eau potable

Date du prélèvement : 7 mars 2016. Prélèvement officiel effectué par M. Jean-Marc Tonna, contrôleur des denrées alimentaires.

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux prescriptions.

Lieu du prélèvement : halle de gymnastique Le Fuet, robinet cuisine.

Résultat microbiologiques : Escherichia coli (par 100 ml) : non décelable. Entérocoques (par 100 ml) : non décelable. Germes aérobie, mésophiles (par ml) : 2.

Dureté de l'eau : 26.1 °fH. L'eau fournie à Saicourt et Le Fuet est plutôt dure.

Les personnes qui souhaiteraient obtenir plus d'informations peuvent s'adresser au bureau municipal durant les heures d'ouverture au 032 481 24 03.

### Conteneurs semi-enterrés

Nous vous rappelons que seuls les sacs à ordures taxés doivent exclusivement être déposés dans les conteneurs semi-enterrés.

### Fermeture du bureau municipal

En raison d'une séance à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le vendredi 22 avril 2016.